



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Mata Utu, le 30/10/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restriction de circulation dans le cadre des travaux sur la RT3 du carrefour de l'ancre à Wallis du 02 au 13 novembre 2020

En raison de la réfection de la RT3, la circulation sera temporairement réglementée, du 02 au 13 novembre 2020, sur la portion de la route territoriale n°3 allant du carrefour de l'ancre au service des postes et télécommunications.

La circulation de tous les véhicules s'effectuera par voie unique à sens alterné.

La circulation normale sera rétablie dès l'achèvement définitif du chantier.

Un arrêté préfectoral à cet effet a été publié sur le site de l'Administration supérieure, à l'adresse suivante : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Circulation-temporairement-reglementee-sur-la-RT-3-du-carrefour-de-l-ancre-du-02-au-13-novembre-2020>

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint à la cheffe des services du cabinet


Patrick ARNAUD



Contact presse :
Elizabeth BARKA-LAMOUR – Cheffe des services du cabinet, chargée de communication
(Tél. 82.11.03)



Préfet de Wallis-et-Futuna



@Prefet986



www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr